

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
M. Vojetta

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« des services, établissements publics ou personnes morales relevant de l'État »,

les mots :

« des administrations, des organismes, des établissements publics ou des personnes chargées d'une mission de service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel